

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE FALLERON

Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Communes de MACHECOUL (44270) et de VILLENEUVE-EN-RETZ (44580)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse du port de la Roche	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit le Port-la-Roche et son écluse sont mentionnés sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'écluse.</p> <p><i>Remarque de la DDTM44 : les LAM situées en aval (au niveau de l'écluse du Collet (Etier du collet) et au niveau de l'écluse du Bec (Le Dain)) font que cette LAM n'a en principe aucune utilité.</i></p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

